



**Préfecture des Pyrénées
Atlantiques**

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Saint-Abit

dossier n° DP 064 469 25 P0005

date de dépôt : 01 août 2025

demandeur : Monsieur SALLANABE BAPTISTE

pour : Réfection de toiture sur les bâtiments
attenants à la maison d'habitation (grange +
hangar) en bac acier

adresse terrain : 13 RUE DU GAVE, à Saint-Abit
(64800)

ARRÊTÉ
d'opposition à une déclaration préalable
au nom de l'État

Le maire de Saint-Abit,

Vu la déclaration préalable présentée le 01 août 2025 par Monsieur SALLANABE BAPTISTE demeurant 13 RUE DU GAVE, Saint-Abit (64800);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Réfection de toiture sur les bâtiments attenants à la maison d'habitation (grange + hangar) en bac acier ;
- sur un terrain situé 13 RUE DU GAVE, à Saint-Abit (64800) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Considérant que le projet consiste en la réfection de toiture sur les bâtiments attenants à la maison d'habitation (grange + hangar) en bac acier ;

Considérant qu'aux termes de l'article R.111-27 du code de l'urbanisme, le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales ;

Considérant que le projet se situe dans un village constitué et qu'en cela, remplacer la couverture existante par une couverture en bac acier, aurait pour effet de dénaturer l'harmonie des toitures ;

ARRÊTE

Article 1

Il est fait OPPOSITION à la déclaration préalable.

A SAINT-ABIT
Le 13 Août 2025

Le maire, *Rachel CAZET*



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Ce recours peut être effectué au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.